



 DÉPARTEMENT
 DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
 Membres présents : 12
 Nombre de pouvoirs : 2
 Membres votants : 14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023

Le seize octobre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 10 octobre 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Sarah AFENDIKOW, (donne pouvoir à Hervé Alotto), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Hubert Collavet), Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Lucie HARREAU

DEL2023_076 : SPL Eaux de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la commune de Champagnier au Conseil d'administration de la société pour l'exercice 2022

Eaux de Grenoble Alpes, créée en tant que Eau de Grenoble en janvier 2014, a vu en 2015 la mise en œuvre effective de la fusion avec la SERGADI, adoptée le 19 décembre 2014, et l'avènement de Grenoble-Alpes Métropole comme autorité organisatrice de l'eau au 1^{er} janvier 2015, du fait de la Loi MAPTAM.

La commune de Champagnier est sociétaire de la société publique locale (SPL) et détient 1 action, soit 0,0001 % du capital.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022, de 358.6 K€, porte les capitaux propres de 6 060.4 K€ en 2021 à 6 419 K€ en 2022.

Vu l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- **De prendre acte** du rapport des représentants de la commune de Champagnier au Conseil d'administration de la SPL Eaux de Grenoble Alpes pour l'exercice 2022, conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Florent CHOLAT
 Maire

Lucie HARREAU
 Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
 Transmission en préfecture le : 20 OCT. 2023
 Publié le : 20 OCT. 2023